



BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2018 ont été votés le 13 avril 2018 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

I. Contexte général

L'année 2017 a été marquée par l'impact des mesures de redressement des comptes publics. La Commune a vu ses recettes diminuer et sa capacité d'autofinancement se réduire. Néanmoins en 2017, le Conseil Municipal a souhaité maintenir une politique d'investissement visant toujours l'amélioration du cadre de vie des Maursois.

Le budget 2018 est ainsi marqué par le souhait en terme de fonctionnement de contenir les dépenses à travers une vision et une gestion rigoureuse et en terme d'investissement, de poursuivre les opérations et programmes lancés les années précédentes.

La population de la Commune au 1^{er} janvier 2018 est de 2 254 habitants.

II. Priorités du budget

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et de ne pas faire augmenter l'endettement de la commune, de nouveaux emprunts pour l'année 2018 n'étant pas prévus sur les différents budgets primitifs adoptés.

III. Détails des sections.

3-1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 563 309,81€ soit une baisse de 5,72% par rapport à l'année 2017.

3.1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2018 se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation en euros
013 - atténuation de charges	30 000	30 000	0
70 – Produits des services	152 000	161 5000	+ 9 500
73 – Impôts et taxes	812 261	841 785	+ 29 524
74 – Dotations et participations	832 908	883 604	+50 696
75 – Autres produits de gestion courante	106 500	110 750	+4250
77 – Produits exceptionnels	198 563,39	50 000	-148 563,39
042 – Opérations d'ordre	107 436,61	35 098,47	-72 338,14
TOTAL	2 709 844,46	2 563 309,81	-173 534,65

On note ainsi une baisse de la prévision de recettes en 2018 justifiée par l'absence pour l'heure de prévision de cessions immobilières de biens communaux.

3.1.2 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2018 se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation en euros
011 – Charges à caractère générale	514 000	513 100	-900
012 – Charges de personnel	1 093 000	1 020 100	-72 900
65 – Autres charges de gestion courante	163 000	154 093	-8 907
66 – Charges financières	73 000	62 100	-10 900
67 – Charges exceptionnelles	70 000	200	-69 800
022 – Dépenses imprévues	130 000	130 000	0
042 – Opérations d'ordre	460 000	153 433,36	-306 566,64
014 – Atténuations de produits	500	300	-200

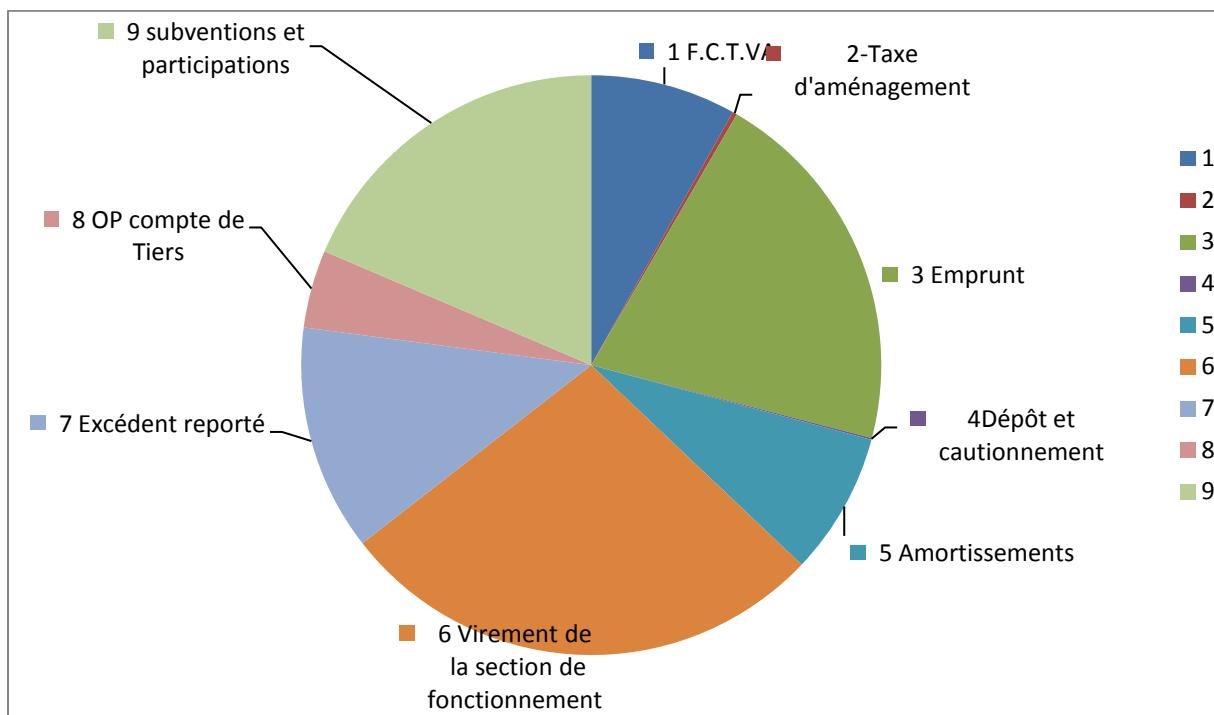
Sous-total	2 503 000	2 033 026,30	-470 173,64
023 – Virement à la section d'investissement	206 344,46	529 983,45	+323 638,99
TOTAL	2 709 344,46	2 563 309,81	-146 534,65

3-2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 934 906,62 euros

3.2.1 Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE-BP GENERAL 2018

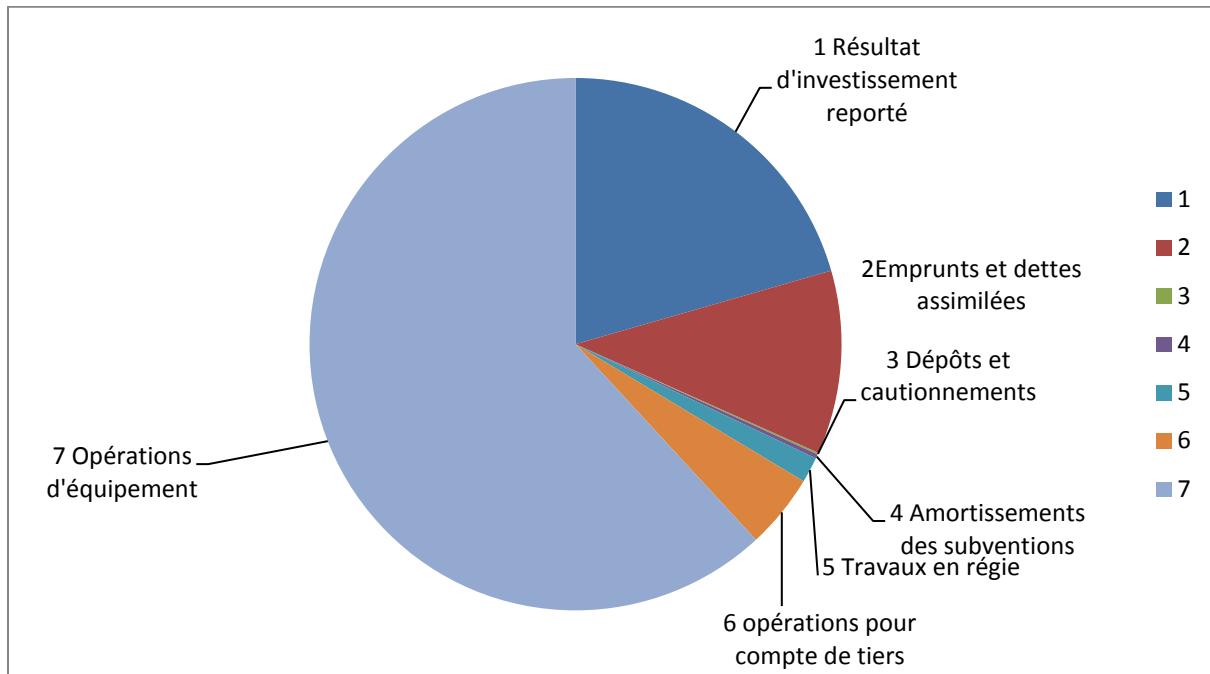


Les recettes sont constituées par :

- le FCTVA estimé à 157 150€
- la taxe d'aménagement à 5 000€
- l'emprunt pour 400 000€
- les dépôts et cautionnements estimés à 2 000€
- les amortissements pour 153 433,36€
- le virement de la section de fonctionnement pour 529 983,45€
- l'excédent reporté pour 243 855,71€
- les opérations pour compte de tiers pour 84 000€
- les subventions et participations pour 359 484,10€

3-2-2 Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP GENERAL 2018



Les principaux projets de l'année 2018 sont :

- les travaux de voirie ;
- les travaux sur le réseau d'eau pluvial ;
- la poursuite des travaux de l'hôtel de ville ;
- divers travaux sur les bâtiments publics ;
- l'éclairage public

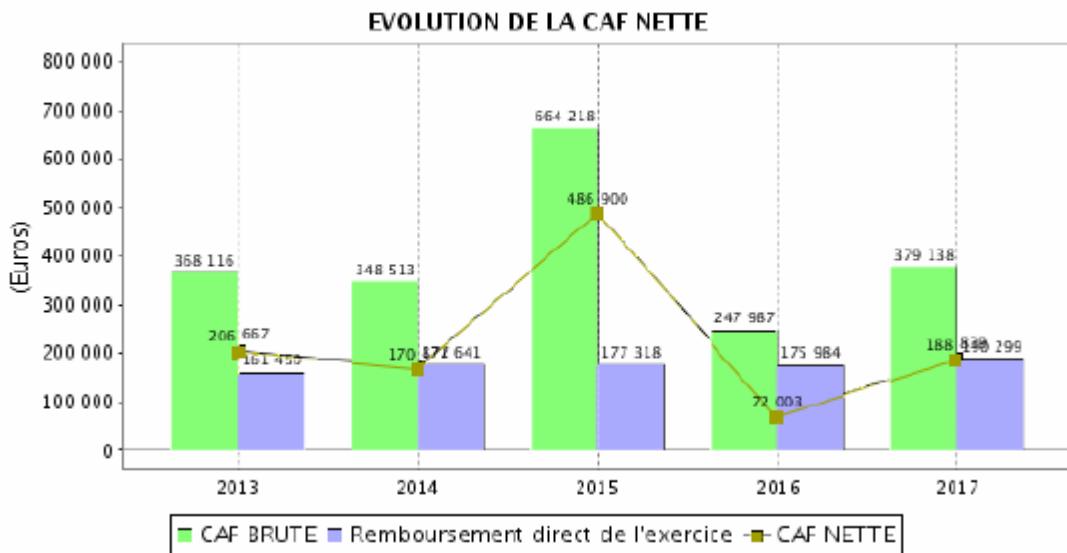
IV. Budgets consolidés

Budget	Section	2017	2018
Général	Fonctionnement	2 709 844,46	2 563 309,81
	Investissement	2 487 069,31	1 934 906,62
Lotissement Le Camp	Fonctionnement	56 355,57	25 149,45
	Investissement	98 009,02	31 360,90
Lotissement Le Conte	Fonctionnement	239 156,49	261 492,79
	Investissement	336 892,98	146 239,08
SOUS TOTAL BUDGETS	M14	5 927 327,83	4 962 458,65

Eau	Exploitation	528 937,97	598 532,00
	Investissement	680 965,28	551 306,00
SOUS TOTAL (M49)		1 209 903,25	1 149 838
TOTAL GENERAL		7 137 231,08	6 112 296,65

V. Epargne brute et épargne nette

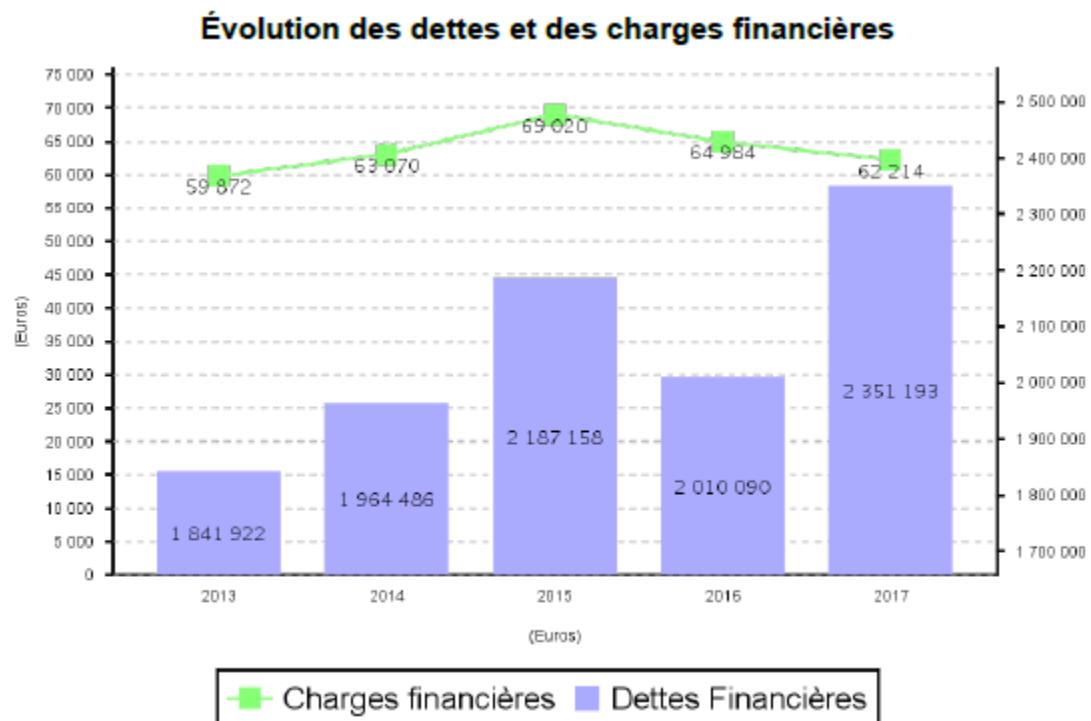
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.



Source : document de valorisation financière et fiscale 2017 de la commune de Maurs établi par la Trésorerie de Maurs-Saint Mamet

VI. Endettement de la commune

En 2017, la commune a eu recours à l'emprunt pour un montant global de 500 000€ contracté auprès du Crédit Agricole Centre France.



Source : document de valorisation financière et fiscale 2017 de la commune de Maurs établi par la Trésorerie de Maurs-Saint Mamet

Le ratio par habitant qui mesure l'encours de la dette est de 1047€ pour la ville de Maurs : il est donc supérieur à ceux du niveau national (840€). La Commune doit donc veiller à ne plus avoir recours à l'emprunt dans les prochains exercices, sachant qu'elle va débloquer un emprunt souscrit en 2017 au cours du premier semestre 2018, la collectivité ayant saisi l'opportunité de taux d'emprunt avantageux.

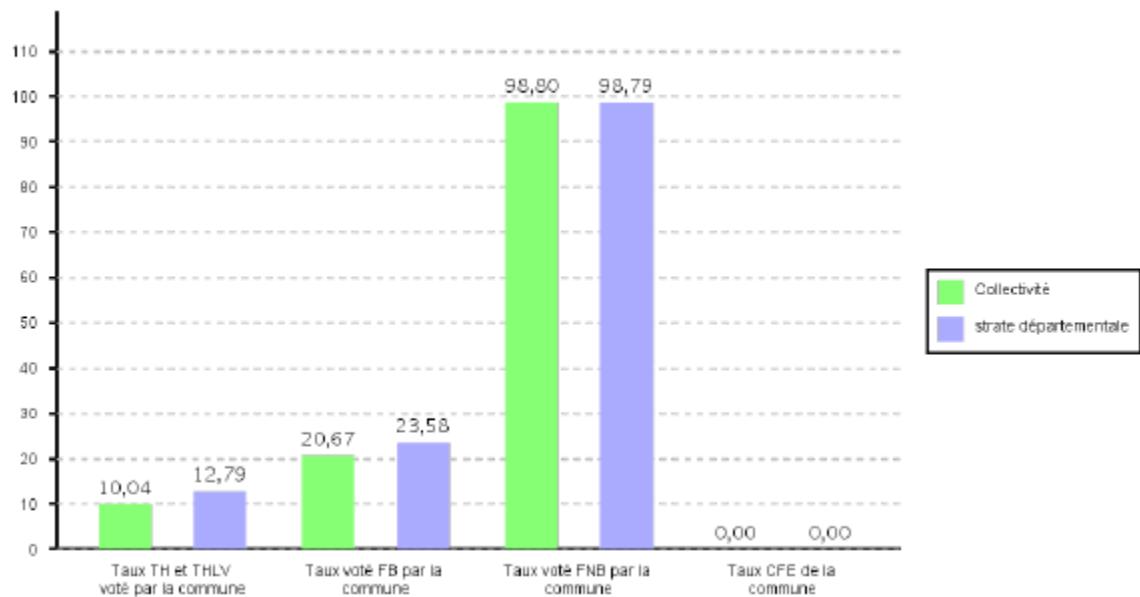
VII. Niveau des taux d'imposition

Il a été décidé par délibération du Conseil Municipal de faire évoluer les taux d'imposition à hauteur de 1%. Les taux sont ainsi fixés :

- **Taxe d'habitation** **10.14%**
- **Taxe sur le foncier bâti** **20.88%**
- **Taxe sur le foncier non bâti** **99.79%**

Les taux demeurent néanmoins inférieurs à la strate départementale en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

COMPARAISON DES TAUX EN 2017



Source : document de valorisation financière et fiscale 2017 de la commune de Maurs établi par la Trésorerie de Maurs-Saint Mamet

VIII. Principaux ratios

- Recettes

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence			2017
		Département	Région	National	
Ressources Fiscales	367	540	536	538	
Dotations et participations	380	317	177	209	
Ventes et autres produits courants non financiers	134	116	99	103	
Produits réels financiers	0	0	2	2	
Produits réels exceptionnels	21	6	6	10	

Strate de référence :

Population : 2252

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Source : document de valorisation financière et fiscale 2017 de la commune de Maurs établi par la Trésorerie de Maurs-Saint Mamet

- Dépenses

En €/hab	Commune	2017		
		Département	Région	National
Charges générales	215	260	208	216
Charges de personnel	428	417	306	351
Charges de gestion courante	64	99	98	99
Charges réelles financières	27	29	29	27
Charges réelles exceptionnelles	0	1	2	3

Strate de référence :

Population : 2252

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Source : document de valorisation financière et fiscale 2017 de la commune de Maurs établi par la Trésorerie de Maurs-Saint Mamet

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 746€
2. Produits des impositions directes/Population : 303€
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population : 990€
4. Dépenses d'équipement brut / Population : 453€
5. Encours de la dette / Population : 1047€
6. DGF / Population : 328€

IX. Effectifs de la collectivité

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017							1/1
---------------------------------	--	--	--	--	--	--	-----

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Directeur général adjoint des services	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3.55	1.00	4.55	4.20	0.07	4.27
Adjoint administratif territorial	C	0.00	1.00	1.00	0.64	0.07	0.71
Adjoint administratif territorial principal de 1re	C	0.06	0.00	0.06	0.06	0.00	0.06
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	3.49	0.00	3.49	3.50	0.00	3.50
FILIERE TECHNIQUE (c)		15.02	3.33	18.35	15.12	2.08	17.20
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint technique territorial	C	7.64	2.91	10.55	7.50	2.08	9.58
Adjoint technique territorial principal de 1re cla	C	0.41	0.00	0.41	0.42	0.00	0.42
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	4.38	0.42	4.80	4.62	0.00	4.62
Agent de Maîtrise	C	0.59	0.00	0.59	0.58	0.00	0.58
Agent de Maîtrise Principal	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		1.00	0.90	1.90	1.92	0.00	1.92
Agent spécialisé principal de 1re classe des éc	C	0.00	0.41	0.41	0.42	0.00	0.42
Agent spécialisé principal de 2e classe des écol	C	1.00	0.49	1.49	1.50	0.00	1.50
FILIERE SPORTIVE (e)		0.34	0.00	0.34	0.00	0.34	0.34
Educateur territorial A.P.S.	B	0.34	0.00	0.34	0.00	0.34	0.34
FILIERE CULTURELLE (f)		1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
FILIERE ANIMATION (g)		0.99	1.05	2.04	0.33	1.08	1.41
Animateur	B	0.66	0.75	1.41	0.00	1.05	1.05
Adjoint territorial d'animation	C	0.33	0.30	0.63	0.33	0.03	0.36
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g)		22.90	6.28	29.18	23.57	3.57	27.14